

La Pêche électrique à des fins scientifiques, comment et pourquoi ?

Préambule : Les fédérations et associations locales agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique sont maintenant montrées du doigt par le mouvement antispéciste, quant à la réalisation des inventaires piscicoles à l'électricité, à des fins de connaissance ou de sauvetage.

1. La Pêche scientifique à l'électricité, c'est quoi ?

Le principe de celle-ci consiste à soumettre le poisson à un champ électrique généré par un appareil spécifique qui délivre un courant dit redressé. Sur le terrain et lors de l'opération, la cathode est immergée (passive) alors que la perche d'anode est balayée dans la rivière à la recherche des individus. Les intervenants portent des équipements de protection professionnelle : gants isolants, waders.



Le poisson, et plus particulièrement ses fibres nerveuses et musculaires, réagit à ce courant en adoptant une « nage forcée » vers le gradient de potentiel électrique le plus fort (l'anode). A proximité immédiate de l'anode, les opérateurs capturent les poissons ainsi attirés, au moyen d'épuisettes pour les transférer dans des viviers, à l'abri du champ électrique.



Copyright photo APPARA – N.Boirdin

Chaque milieu ayant ses propres caractéristiques, notamment de température et de composition minérale, le réglage adapté de l'appareil assure la sécurité des opérateurs et du poisson. Il s'agit de la seule méthode non létale qui permet l'acquisition exhaustive de données démographiques et biométriques (tailles, poids) permettant la caractérisation du fonctionnement des populations piscicoles.

Ces opérations, menées par des équipes techniques sont encadrées par l'application de normes européennes et françaises (notamment NF EN 14001), de guides et de protocoles. La formation des salariés (habilitation électrique) et l'obtention d'arrêtés préfectoraux de capture sont nécessaires à ce type d'intervention. Enfin, le matériel est également soumis à contrôle régulier pour certification.

2. La Pêche scientifique à l'électricité, pourquoi ?

La connaissance du fonctionnement des milieux et des peuplements piscicoles, notamment par le recours aux inventaires scientifiques à l'électricité, est indispensable à leur gestion et à leur préservation. Connaître, c'est protéger. Cela fait partie des missions statutaires des structures associatives agréées de la pêche de loisir depuis que la Loi pêche de 1984 leur a attribué les missions de protection du milieu aquatique, bien au-delà de l'organisation de la « simple » pratique de la pêche de Loisir.

Les exemples suivants d'études ou schémas de planification s'appuient sur l'expertise et la mise en œuvre historique des pêches scientifiques à l'électricité, entre autres :

- Les Plans Départementaux pour la Protection et la Gestion des Ressources Piscicoles (PDPG) ;
- L'élaboration des Listes Rouges Régionales des Poissons, à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Les contributions aux études dites Hydrologie-Milieus-Usages-Climat (HMUC) qui s'inscrivent dans l'adaptation des pratiques au changement climatique.

De nombreuses études locales, basées sur des inventaires de pêche scientifique à l'électricité, permettent par ailleurs de définir les milieux à préserver en vue de la sauvegarde de la biodiversité aquatique (réservoirs biologiques par exemple), ainsi que les travaux à réaliser afin de restaurer la fonctionnalité écologique de milieux dégradés.

Les recours aux pêches électriques dans les opérations de sauvetage sont également nécessaires, préalablement à tous travaux ou opérations menées dans le lit des cours d'eau et qui seraient de nature à perturber ou détruire les populations piscicoles en place.

3. Le respect du poisson

Tout au long de ces opérations d'acquisition de connaissance, rigoureusement encadrées, le bien-être animal est au cœur des préoccupations des intervenants, depuis la capture jusqu'à la remise à l'eau :

- Réglage adéquat des appareils de pêche ;
- Manipulation des poissons, recours si nécessaire à l'anesthésie pour les espèces les plus mobiles ;
- Stabulation des poissons avant remise à l'eau dans des viviers immergés, assurant oxygénation et température.

Il ne faut donc pas confondre la pêche scientifique à l'électricité, qui vise la connaissance et la préservation des peuplements piscicoles, avec la pêche commerciale à l'électricité, telle qu'elle peut être utilisée en milieu océanique et largement décriée à juste titre, qui elle vise le prélèvement non sélectif et systématique de l'ensemble des espèces pêchées.

En synthèse, les pêches scientifiques à l'électricité sont à l'origine de la caractérisation fine des peuplements piscicoles, reflets du fonctionnement de nos écosystèmes aquatiques. Menées depuis des décennies par les professionnels du réseau associatif de la pêche de loisir, par l'Office français de la Biodiversité (OFB) ou par d'autres partenaires scientifiques (INRAE, CNRS, Bureaux d'études), elles sont indispensables à la gestion de ces derniers.